

MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, lundi le 22 juin, à 19h00.

Présents :	Le maire	John Saywell
	La conseillère :	Louise Gorman
	Les conseillers :	Claude Cadieux Daniel Gauthier Robert D'Auzac Sébastien Gros
	Le directeur général :	Jean-François Bertrand
Absent :		Michel Perreault

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h05 par John Saywell, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Un citoyen questionne la validité de l'avis de convocation sous prétexte d'une erreur constaté quant à la désignation du jour pour la tenue de la séance extraordinaire. En effet, dans la version anglaise dudit avis de convocation, on y lit « Tuesday » June 22, au lieu de « Monday » June 22, tel qu'indiqué dans le titre de l'avis public.

Après délibération, le maire agissant en tant que président d'assemblée, statue que l'avis est conforme puisque signifié selon la Loi à tous les membres du conseil et conclue à une erreur cléricale puis que la date du 22 juin est bien indiquée et qu'à toutes les autres mentions de dates dans l'avis de convocation, il ne laisse aucun doute que la réunion est prévue le lundi 22 juin à 19h00.

Au surplus, le conseiller Robert D'Auzac tient à préciser, qu'en tout état de cause, la Loi prévoit expressément que la version française a préséance sur la version anglaise, confirmant ainsi validité de l'avis de convocation.

2015-06-150 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

FINANCES ET ADMINISTRATION

2015-06-151 Résolution - Motion d'appui à la Société du Parc de la Rivière Rouge

CONSIDÉRANT l'appui quasi unanime de la population de Grenville-sur-la-Rouge en faveur du développement du corridor de la Rivière Rouge dans le secteur du Canyon exprimé lors des consultations publiques de 2014-2015;

CONSIDÉRANT le concept d'aménagement élaboré par les professionnels et les consultants de la MRC d'Argenteuil pour le développement d'un parc dans le secteur du Canyon de la Rivière Rouge;

CONSIDÉRANT l'appui général des intervenants du milieu envers la possibilité d'aménager un parc pour le bénéfice de la communauté régionale d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT l'intérêt des investisseurs privés à développer des immeubles commerciaux et à implanter des entreprises d'hébergement touristique, de services et de vente au détail à proximités de la Rivière Rouge;

CONSIDÉRANT l'importance d'un projet d'implantation d'un parc à caractère régional pour le développement de la Municipalité et de la région;

CONSIDÉRANT la proposition reçue de la Société du Parc de la Rivière Rouge à assumer la gestion du projet d'implantation d'un parc à caractère régional dans le secteur sud de la Rivière Rouge;

CONSIDÉRANT l'intention de la Société du Parc de la Rivière Rouge et de la Municipalité d'établir par protocole d'entente, la gestion des terres municipales requises pour implanter le parc selon un modèle de gestion approprié tant pour les activités d'aménagement que des activités d'animation et d'accès public;

Il est proposé par Sébastien Gros et résolu d'adopter une motion d'appui au projet d'implantation du Parc de la Rivière Rouge proposé par la Société du Parc de la Rivière Rouge et d'appuyer sans réserve les demandes d'aide financière qui seront déposées sous peu via les programmes fédéraux et provinciaux admissibles.

Par ailleurs, la Municipalité réserve et alloue audit projet, un montant de trois cent mille dollars (300 000 \$) afin de contribuer aux travaux d'implantation proposés à la hauteur de 20% des coûts admissibles subventionnés, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité

2015-06-152 Résolution – Désignation du maire pour siéger en tant que représentant de la Municipalité au sein du conseil d'administration de la Société du Parc de la Rivière Rouge

CONSIDÉRANT les recommandations des conseillers juridiques de la Municipalité sur la restructuration de la Société du Parc de la Rivière Rouge comme porteur du projet d'implantation d'un parc pour le secteur sud de la Rivière Rouge;

CONSIDÉRANT les conseils des partenaires de la Municipalité sur la composition du conseil d'administration de ladite société;

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu de désigner le maire, monsieur John Saywell, pour siéger, en tant que représentant de la Municipalité, au sein du conseil d'administration de la Société du Parc de la Rivière Rouge et ce, pour un terme initial de un (1) an et d'appuyer la nomination d'André Côté, de Michel Lafrance, de Louise Nantais, de Scott Pearce, de Heather Usher et de Marguerite Varin à titre d'administrateurs de ladite Société.

Madame Louise Gorman soulève quelques interrogations quant à impact éventuel de cette charge supplémentaire de travail assumée par le maire.

Adopté à l'unanimité

2015-06-153 - Résolution - Mandat octroyé au directeur général pour négocier l'acquisition de certaines propriétés d'Hydro Québec

CONSIDÉRANT les communications reçues d'Hydro Québec à l'effet qu'elle est disposée à vendre ses terres situées aux abords de la Rivière Rouge dans le secteur du Canyon;

CONSIDÉRANT la priorité accordée à la Municipalité comme acquéreur desdits terrains;

CONSIDÉRANT l'importance d'une acquisition de ces terres pour la conservation du patrimoine historique et naturel de la communauté locale et régionale;

CONSIDÉRANT le rôle stratégique que la Municipalité doit jouer dans la mise en valeur de son territoire, l'accessibilité publique aux grands espaces naturels et aux cours d'eau ainsi que dans le soutien à la création d'emploi et l'attrait d'une croissance démographique;

CONSIDÉRANT le potentiel exceptionnel des terres d'Hydro-Québec pour la création d'un grand parc naturel et le développement de l'éco-tourisme au bénéfice de toutes les populations entre Montréal et Gatineau;

CONSIDÉRANT que l'acquisition des terres d'Hydro-Québec est une condition *sine qua non* à la réalisation de projets immobiliers actuellement en attente dans ce secteur de la Municipalité et que le temps est un facteur primordial;

CONSIDÉRANT que le gouvernement se doit de reconnaître l'importance de cette acquisition pour le développement économique de Grenville-sur-la-Rouge et d'Argenteuil et qu'il pourrait en conséquence faire des concessions substantielles sur le prix qui pourra être demandé;

Il est proposé par Sébastien Gros et résolu de mandater le directeur général de la Municipalité pour entamer, dans les plus brefs délais, les négociations devant mener à l'acquisition des terres d'Hydro-Québec situées de part et d'autre de la Rivière Rouge dans tout son secteur sud situé entre les rapides familiales et l'embouchure de l'Outaouais. De plus, la municipalité se réserve, dans sa planification financière, la possibilité de financer l'acquisition desdits terrains par règlement d'emprunt, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2015-06-154 Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Sébastien Gros et résolu que la présente séance soit levée à 19h55.

Adopté à l'unanimité

John Saywell
Maire

Jean-François Bertrand
Directeur général et secrétaire-trésorier